

Epreuves Capes externe Espagnol

- 2 épreuves écrites d'admissibilité :
 - *-composition*
 - *-traduction*
- 2 épreuves orales d'admission :
 - *-mise en situation professionnelle*
 - *-entretien à partir d'un dossier*

Épreuves d'admissibilité

Composition

Durée : 5 heures

Coefficient 2

L'épreuve consiste en une composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation

Le dossier présenté aux candidats sera constitué d'un extrait de l'une des œuvres mentionnées dans le programme (pour le film, extrait du découpage) associé à des documents hors-programme. Cette combinaison permettra de construire la problématique du dossier en résonance avec le thème ou l'axe d'étude donné.

Œuvres et questions au programme :

- Julio CORTÁZAR, Rayuela (1963), Madrid, Alfaguara, 2013.
- Emilia PARDO BAZÁN, La Tribuna (1883), éd. Benito Varela Jácome, Madrid, Cátedra, 2009 (1975).
Toute autre année de parution de cette même édition est recevable.
- LE GRECO : être artiste et peindre dans l'Espagne post-tridentine.
- Jayro BUSTAMANTE : La Llorona, 2019.

Thèmes et axes d'études issus des programmes des lycées et collèges :

1. Thème du cycle 4 du collège : **Langages.**
2. Axe d'étude de la classe de seconde, séries générales et technologiques : **La création et le rapport aux arts.**
3. Axe d'étude du cycle terminal, séries générales et technologiques : **Territoire et mémoire.**
4. Axe d'étude de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures de la classe de première : **Echanges et transmissions.**
5. Axe d'étude de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures de la classe terminale : **Oppression, résistances et révoltes.**

Littérature

Emilia Pardo Bazán



La Tribuna

Edición de
Benito Varela Jácome

CATEDRA
Letras Hispánicas

Julio
Cortázar

R
A
Y U E
L
A

50 Edición
conmemorativa

VARELA

Civilisation

LE GRECO : être artiste et peindre dans l'Espagne post-tridentine.

Le Greco : Vue de Tolède (1597-1599)



Le Greco : Antonio de Covarrubias (1595)



Civilisation

La Llorona, Jayro Bustamante (2019)



Épreuves d'admissibilité

Traduction

Durée : 5 heures

Coefficient 2

L'épreuve consiste, au choix du jury, en la traduction en français d'un texte en langue étrangère et/ou la traduction en langue étrangère d'un texte en français, accompagnée(s) d'une réflexion en français (choix de traduction) prenant appui sur les textes proposés à l'exercice de traduction et permettant de mobiliser dans une perspective d'enseignement les connaissances linguistiques et culturelles susceptibles d'explicitier le passage d'une langue à l'autre.

L'épreuve doit permettre au candidat de mettre ses savoirs en perspective et de manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs.

Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

Épreuve de mise en situation professionnelle

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (première partie : exposé : 20 minutes, entretien : 10 minutes ; seconde partie : exposé : 20 minutes, entretien : 10 minutes)

Coefficient 4

L'épreuve prend appui sur un dossier proposé par le jury, composé de documents se rapportant à l'une des notions ou thématiques de l'ensemble des programmes de lycée et de collège. Ces documents peuvent être de nature différente : textes, documents iconographiques, enregistrements audio ou vidéo, documents scientifiques, didactiques, pédagogiques, extraits de manuels ou travaux d'élèves.

L'épreuve comporte deux parties :

une première partie en langue étrangère consistant en un exposé comportant la présentation, l'étude et la mise en relation des documents. L'exposé est suivi d'un entretien en langue étrangère durant lequel le candidat est amené à justifier sa présentation et à développer certains éléments de son argumentation, une seconde partie en langue française consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques qu'ils mobilisent, de l'intérêt culturel et de civilisation qu'ils présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie, suivie d'un entretien en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

La qualité de l'expression en langue française et dans la langue de l'option est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Durée de la préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (30 minutes maximum pour chaque partie)

Coefficient 4

L'épreuve porte :

d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en langue étrangère en lien avec l'une des notions des programmes de lycée et de collège,

d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur la même notion des programmes et composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux situations d'enseignement et au contexte institutionnel.

La première partie de l'entretien se déroule en langue étrangère. Elle permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt.

La seconde partie de l'entretien se déroule en français. Elle permet de vérifier, à partir de l'analyse des productions d'élèves (dans leurs dimensions linguistique, culturelle et pragmatique) ainsi que des documents complémentaires, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Le document audio ou vidéo et l'enregistrement d'une production orale d'élève n'excéderont pas chacun trois minutes.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.